NEWSLETTER Nº 12

ADHESION A L'ASSOCIATION DES AMATEURS DE PALMIERS « FOUS DE PALMIERS «

Par décision du 8 novembre 2017, la Direction Générale des Finances Publiques a bien voulu accorder un rescrit fiscal à notre association, en conformité avec sa condition d'association d' Intérêt Général, au titre des articles 200-1 et 238 bis-1 du Code Général des Impôts.

Ceci nous permet de délivrer en sécurité des reçus concernant les dons et cotisations aux personnes relevant de l'IRPP français. Conformément à ces dispositions, le donateur peut bénéficier d'une réduction d'impôt (et non d'un crédit d'impôt) égale aux deux tiers de sa donation dans la limite de 20 % du revenu imposable , et, dans le cas où cette limite est atteinte, l'excédent est reporté les 5 années suivantes .

Etre adhérent à notre association, c'est l'avantage de :

- recevoir notre revue trimestrielle « Le Palmier », dont un numéro consacré au domaine des Cèdres peut être lu pour information en haut de la page d'accueil de notre site : www.fousdepalmiers.com, et de disposer, avec un mot de passe, d'un accès réservé à ce site, permettant entre autre de lire des N° anciens de la revue ainsi que des informations diverses comme des comptes-rendus de visite de jardins privés, etc...
 - pouvoir faire partie du groupe privé sur notre page Facebook
- visiter des jardins privés et publics avec, pour ces derniers, des conférenciers, visites mises en place par nos correspondants régionaux, ainsi qu'à chaque assemblée générale
- participer à au minimum un voyage par an hors France, les deux derniers ayant été la forêt amazonienne et La Colombie (bien sûr ces voyages ne bénéficient pas d'avantage fiscal).

<u>Pour l'adhésion</u>, remplir le bulletin ci-dessous et le renvoyer signé avec un chèque à l'ordre de « Fous de Palmiers « (pas d'eurochèque), <u>le tout avant le 31,12,2017</u>. <u>Dans le cas où votre cotisation est reçue au plus tard le 15,12,2017 vous recevrez gratuitement le dernier numéro 2017 de notre revue.</u>

Vous recevrez un justificatif de votre versement pouvant être mis à disposition du fisc le cas échéant avant le 15,02,2018,

Attention <u>cette adhésion proposée ici ne concerne pas les adhérents actuels</u> qui recevront, comme d'habitude, un renouvellement de cotisation avec des informations qui leur seront propres.

En résumé, une cotisation de 39 € reviendra de fait à une dépense de 13 €

Bulletin de cotisation (et de don) 2018
(à renvoyer complété et signé avec un chèque à Fous de Palmiers BP 50600-83411 Hyeres Cedex)
Nom et prénom :
Nom et prénom du conjoint :
Adresse postale
code postalpayspays
Téléphone fixe : Portable :
Adresse courriel
Profession/ activité (memtion non obligatoire)
Cotisation un an (individuel et couple) en €
France et DROM-COM (ex DOM/TOM): 39
Bienfaiteur: minimum117
Etudiant/chômeur (joindre une attestation): 19
Reste du monde :
Don (autre que cotisation):
Date et signature